

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

SOUS-PREFECTURE DE PROVINS  
PÔLE DE L'ANIMATION TERRITORIALE  
ET DE L'APPUI JURIDIQUE

**Arrêté Préfectoral 2019-773-068** portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de **Fontenailles**

**La Préfète de Seine-et-Marne,  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** le Code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

**VU** le décret du Président de la République du 27 juillet 2016 portant nomination de Madame Laura REYNAUD, sous-préfète hors classe, sous-préfète de l'arrondissement de Provins ;

**VU** le décret du Président de la République du 12 juillet 2017 portant nomination de Madame Béatrice ABOLLIVIER, préfète hors classe, Préfète de Seine-et-Marne ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 18/BC/502 du 6 novembre 2018, donnant délégation de signature à Madame Laura REYNAUD, sous-préfète de l'arrondissement de Provins ;

**VU** les propositions des maires des communes concernées ;

**VU** les désignations opérées par le Président du Tribunal de Grande Instance ;

**VU** les candidatures aux fonctions de délégué de l'administration reçues par la Sous-préfecture de Provins ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition de Madame la Sous-préfète de Provins ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

Sont désignés, pour trois ans, en qualité de membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Fontenailles, les délégués suivants :

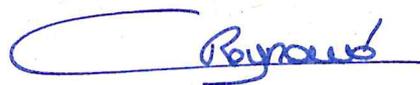
1. Madame GLOMBARD Sarah
2. Monsieur MAURIER Cyril
3. Madame DUQUENNE Laurence
4. Madame Martine DEJEU
5. Monsieur BECKER Marc

**ARTICLE 2**

La Sous-préfète de Provins et le maire de la commune de Fontenailles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Seine-et-Marne et affiché en mairie.

Provins, le 7 janvier 2019

Pour la préfète et par délégation,  
La sous-préfète de Provins



Laura REYNAUD